

Réception par le préfet : 21/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 14 mai 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 07 mai 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 mai 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatorze mai à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du sept mai deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance :

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 049 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE À 6/35^{ÈME} ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE À 6/35^{ÈME} AU 06 MAI 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service et de l'expérience acquise par l'agent, de modifier le tableau des emplois, afin de régulariser le recrutement d'un agent contractuel pour la bibliothèque, en remplacement de l'agent partie en retraite.

Cette modification entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe à 6/35^{ème}
- La création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à 6/35^{ème}
- L'inscription au budget 2024 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi à compter du 06 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- La suppression d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe à 6/35^{ème}
- La création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à 6/35^{ème}
- L'inscription au budget 2024 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi à compter du 06 mai 2024.

Le secrétaire de séance, Olivier ORIENT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Date d'affichage de la présente délibération

Le 21 mai 2024

